



JM

Préavis no 19
5 août 2003 2003

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse de la Municipalité à la motion de M. le Conseiller Gilles Verdon demandant des places de jeux et parcs pour enfants conviviaux, de proximité et plus sûrs.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une motion et deux questions

Lors de la séance du Conseil communal du 7 mars 2002, M. le Conseiller Gilles Verdon a développé une motion demandant des places de jeux et parcs pour enfants conviviaux, de proximité et plus sûrs, plus particulièrement en veillant à :

- la propreté et la sécurité des infrastructures existantes,
- la possibilité d'aménager de nouvelles infrastructures pour petits et grands sur le territoire communal.

Le Conseil communal a décidé de prendre cette motion en considération et l'a ainsi renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

Constats préliminaires

L'état de la situation actuelle aboutit au constat suivant :

- le règlement sur le plan d'extension et les constructions de 1969 prévoit, à son article 78, que, dans les zones d'habitations collectives, les surfaces extérieures non utilisées pour les accès et le stationnement doivent être engazonnées et arborisées et que des espaces y sont réservés pour les jeux d'enfants, pour la détente et pour les loisirs.
- le nouveau règlement du plan général d'affectation donne lui aussi des directives pour l'aménagement de places de jeux et de loisirs lors de la construction d'immeubles privés.

- l'état des lieux dressé lors de l'étude de l'Agenda 21, dans son rapport final, relève :

La surface en parcs publics (parc japonais, parc d'Entremonts, petits parcs de quartier), plage, hippodrome totalise 249'500 m² (sans Thièle-Mujon), celles des jardins familiaux de 135'900 m² et l'on dénombre 13 places de jeux.

Le recensement des places de jeux et de loisirs communales, opéré par le Service de l'Urbanisme et des bâtiments, est le suivant :

HLM	
Bullet 3	Jeux enfants, ping-pong
Léon-Jaquier 9-11	Jeux enfants, ping-pong
Léon-Jaquier 13-15	Jeux enfants, ping-pong
Léon-Jaquier 10	Jeux enfants, ping-pong
Léon-Jaquier 12	Jeux enfants, ping-pong
Léon-Jaquier 14-16	Jeux enfants, ping-pong
Sous-Bois 11	Jeux enfants, ping-pong
Sous-Bois 13	Jeux enfants, ping-pong
Sous-Bois 15	Jeux enfants, ping-pong
Sous-Bois 17-23	Jeux enfants, ping-pong

ECOLES	
Collège de la Passerelle	Jeux enfants
Collège des Prés-du-Lac	Jeux enfants
Collège du Cheminet	Jeux enfants
Collège Pierre-de-Savoie	Jeux enfants
Ecole de la Villette	Basket
Ecole des Jordils	Jeux enfants
Groupe de Fontenay	Jeux enfants
Groupe de Montagny	Jeux enfants
Groupe des 4 Marronniers	Jeux enfants

PLACES DE SPORTS	
Centre sportif des Isles	Football, Basket, Athlétisme
Salle de gym de la Marive	Basket
Terrain des Vuagères	Rugby, Basket, Athlétisme

PLACES ET JARDINS PUBLICS	
Armes place d' (jardin japonais)	Jeux enfants
Bullet rue de (parc)	Jeux enfants, Football
Casernes rue des (parc Check Point)	Ping-pong
Chamblon rue de (parc école de Gleyres)	Jeux enfants
Cygnes rue des (vers pavillon scolaire)	Place de Skateboard

Foulques rue des (place principale)	Ping-pong, Volley
Iris avenue des (bordure camping)	Jeux enfants
Isles rue des (parc)	Jeux enfants
Moulins rue des (parc vers casernes)	Jeux enfants
Mujon rue du (parc)	Jeux enfants
Parc rue du (parc et place de jeux)	Jeux enfants, pétanque
Pierre-de-Savoie avenue (parc)	Jeux enfants, Handball
Plage	Jeux enfants, Football, Volley
4 Marronniers avenue des (parc)	Jeux enfants
Robert Hainard promenade Thièle-Mujon	Jeux enfants
Roger-de-Guimps rue (parc vers vieille ville)	Jeux enfants

Aménagement de nouvelles installations

Nous veillons à intégrer de nouveaux espaces de jeux dans le cadre des réalisations communales importantes, telles que les cours d'écoles et nous suggérons systématiquement aux particuliers de s'en préoccuper de leur côté.

Il est important à cet égard de donner l'exemple et c'est pourquoi la Commune d'Yverdon-les-Bains a équipé l'ensemble des bâtiments HLM communaux de places de jeux pour enfants qui sont bien souvent utilisées par les autres jeunes du quartier.

Il faut aussi relever que les cours d'écoles, équipées ou non, sont autant de places de jeux et de loisirs supplémentaires en dehors des horaires scolaires.

Propreté des installations existantes

Selon les possibilités offertes par le budget annuel, le Service des travaux et de l'environnement veille au bon entretien des installations sur le domaine public. Le Service de l'urbanisme et des bâtiments en fait autant avec les installations des bâtiments HLM communaux, des écoles et des places de sports.

Sécurité des installations existantes

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments, dans le cadre de ses activités en matière de police des constructions, a pour mission de procéder aux contrôles nécessaires pour vérifier que les installations privées ouvertes au public ne présentent pas de dangers pour leurs utilisateurs.

Dans le cadre de l'étude de la motion, la Municipalité a néanmoins fait procéder, par le BPA (Bureau suisse de prévention des accidents), en liaison

avec le délégué communal auprès du BPA, le Service des travaux et de l'environnement et le chargé communal à la sécurité, à l'examen détaillé des 16 places de jeux ouvertes au public. Cette étude a mis en exergue diverses améliorations à apporter aux équipements pour en accroître la sécurité.

Compte tenu du montant élevé de l'exécution intégrale des solutions proposées par le rapport du BPA au regard des possibilités financières de la Commune, le programme d'intervention suivant a finalement été retenu :

Phase 1 – Investissements 2003 - 2004

Quoi ?	Où ?	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité de la tour-toboggan I • Mise en conformité de l'étang et des passerelles 	Jardin Japonais, Place d'Armes	74'600.--
<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement de la tour-toboggan I • Assainissement de la tour-toboggan II • Assainissement de la tour-toboggan III avec passerelle et filet 	place de jeux, Rue du Parc	48'100.--
<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement de l'escarpolette • Assainissement de la structure de la grimpe • Assainissement de la tour avec filet et toboggan 	place de jeux, Rue du Bullet	26'000.--
	TOTAL	148'700.--

Phase 2 : Investissements 2004 – 2005

Quoi ?	Où ?	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du toboggan mis hors service par STE pour cause de dangerosité 	place de jeux, Av des 4 Marronniers	3'500.--
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer la petite tour sous toboggan, qui a été supprimée par STE pour dangerosité 		6'500.--
<ul style="list-style-type: none"> • Assainir le sol de cette place 		4'800.--
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du manège aux normes • Adaptation de la balançoire à fléau aux normes 	place de jeux, Rue du Mujon	6'800.--

• Adaptation du toboggan et du manège aux normes	place de jeux, Rue des Moulins	3'500.--
• Adaptation de l'escarpolette et du manège aux normes	place de jeux, Rue de Chamblon	7'850.--
• Adaptation de l'escarpolette et du toboggan aux normes	place de jeux, Rue Roger-de-Guimps	5'800.--
• Vigie, sol et filet	place de jeux, Promenade Robert-Hainard	2'400.--
• Pose de revêtement en caoutchouc en remplacement du sol herbeux	place de jeux, Rue des Moulins	2'200.--
	place de jeux, Rue des Isles	3'000.--
• Revêtement de sol inadéquat éventuellement remplacement de la balançoire	place de jeux, Av. des Iris	1'300.--
	TOTAL	47'650.--

Phase 3 – Etude encore en cours

• Skate-parc : démontage de la structure – remontage et remise en conformité à un emplacement nouveau à définir	Rue des Cygnes	La justification d'un skate-parc reste encore à démontrer, les adeptes du skate ayant la fâcheuse propension à se détourner des emplacements officiels et aménagés pour donner leur préférence aux endroits parfois les plus saugrenus.
---	----------------	---

L'investissement nécessaire se récapitule donc comme suit :

• Phase 1	fr. 148'700.-
• Phase 2	fr- 47650.-
• Arrondi	fr. 3'650.-
Investissement total	fr. 200'000.-

REMARQUES :

- 1) Une grande partie des frais est due principalement aux *revêtements des sols qui ne correspondent pas aux normes*. Par exemple, la place de jeux de la rue du Parc, où la hauteur de chute à la hauteur des passerelles et des toboggans a été calculée à 2,48 mètres sur une surface bétonnée. Idem à la rue de Bullet.
- 2) Les montants demandés sont supplémentaires au budget de fonctionnement de STE. En effet, la plupart des travaux à entreprendre sont déjà ou seront pris dans le budget de fonctionnement habituel.

- 3) Une partie des travaux a déjà été réalisée par STE, comme la mise hors service de certains éléments, pris sur le budget de fonctionnement 2003.
- 4) Certaines sommes pourraient être revues, suite à la récupération de matériaux lors de la remise en place du jardin japonais (plaques de caoutchouc par exemple).
- 5) Par la suite, un montant sera attribué, voire intégré, ou réadapté si déjà existant, au budget de fonctionnement de STE. De plus, les nouvelles places qui viendraient à être créées, seront munies d'une certification de conformité des entreprises qui les planteront.
- 6) Enfin, il paraît judicieux que des panneaux, rappelant le devoir de surveillance des parents soient fixés à proximité des places de jeux. Relevons qu'ils sont compris dans les prix demandés.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Il est pris acte de la réponse apportée par la Municipalité à la motion de M. le Conseiller Gilles Verdon demandant des places de jeux et parcs pour enfants conviviaux, de proximité et plus sûrs ;

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 200'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre le programme d'assainissement des places de jeux communales décrit ci-dessus ;

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1171 « Places de jeux » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire adj. :

R. Jaquier

M. Wirz

Délégué de la Municipalité : MM. Burkhard, Carrard et Treyvaud